

Les textes officiels

11 juillet 1975 : loi Haby. La mixité devient obligatoire dans les écoles de la maternelle jusqu'au lycée.

3 juillet 1992 : circulaire qui régleme la participation des intervenants extérieurs.

21 septembre 1999 : circulaire sur l'organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

31 mai 2000 : circulaire mettant en place le test nécessaire avant la pratique des sports nautiques.

25 octobre 2002 : circulaire mettant en place l'APER (Attestation de Première Éducation à la Route) validée en CM2.

17 février 2003 : Éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées.

2005 : interdiction de distributeurs automatiques en milieu scolaire.

11 février 2005 : loi pour l'égalité des droits et des chances. Les élèves en situation de handicap peuvent être scolarisés dans une classe traditionnelle.

23 avril 2005 : loi Fillon (ou loi d'orientation et de programme pour l'avenir). Institution du socle commun de connaissances et de compétences.

9 septembre 2005 : décret modifiant celui du **30 août 1985** qui régleme le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

24 mai 2006 : circulaire mettant en place l'attestation « apprendre à porter secours ».

30 octobre 2009 : convention entre le ministère de l'éducation nationale, la ligue de l'enseignement, et l'USEP.

7 juillet 2011 : circulaire sur l'enseignement de la natation dans les écoles primaires (normes encadrement, conditions matérielles, etc).

2 décembre 2011 : circulaire sur la politique éducative de santé, sur l'importance des activités physiques dans l'éducation nutritionnelle, et sur les enjeux du CESC.

5 janvier 2012 : décret sur la réforme de l'organisation académique. L'Inspecteur d'Académie (IA) devient le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale).

8 juillet 2013 : loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

L'EPS : finalités et instructions officielles

Les finalités de l'EPS

L'EPS est un **enseignement obligatoire** qui permet aux élèves de **canaliser leur énergie** et ainsi d'être disponibles et concentrés tout au long de la journée.

C'est un **complément pour d'autres situations d'apprentissage**, que ce soit en mathématiques, en français, ou encore en sciences.

Il permet de **développer les capacités motrices** des élèves, en lien avec leur âge, leur sexe, et leur morphologie.

Il a pour objectif d'**éduquer à la santé et à la sécurité**, en amenant les élèves à avoir une meilleure connaissance de leur corps et des risques liés à l'obésité, aux maladies cardio-vasculaires, etc.

Il entraîne une **responsabilisation** des élèves vis à vis des situations à risques et des gestes à adopter en cas d'urgence. C'est dans cette optique que l'**attestation de premiers secours** est enseignée en fin de CM2.

Horaires et organisation de l'enseignement en EPS

D'après le Bulletin Officiel du 19 juin 2008, l'enseignement de l'EPS en élémentaire doit comprendre **108 heures annuelles**, soit **3 heures hebdomadaires** afin de respecter le rythme biologique des élèves. En maternelle, il est préconisé de mettre en place une séance de **30 à 45 minutes tous les jours**.

L'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire est réparti en **4 compétences** :

- **Réaliser une performance (mesurée en cycle 3)**
 - activités athlétiques
 - natation
- **Adapter ses déplacements à différents types d'environnements**
 - activités nautiques et aquatiques
 - activités d'escalade
 - activités de roule et glisse
 - activités d'orientation
- **Coopérer et/ou s'opposer individuellement et collectivement**
 - jeux de lutte
 - jeux de raquettes
 - jeux traditionnels et collectifs (cycle 2)
 - jeux sportifs collectifs (cycle 3)
- **Concevoir et réaliser des actions à visées expressive, artistique, esthétique**
 - Danse
 - Activités gymniques

Les **progressions du 5 janvier 2012** publiées par le ministère de l'Éducation nationale viennent **compléter le Bulletin Officiel** du 19 juin 2008, et **équilibrer la répartition des compétences travaillées** tout au long de la scolarité des élèves.

Le **socle commun de connaissances et de compétences** regroupe toutes les **connaissances**, les **capacités**, et les **attitudes** que l'élève doit maîtriser à la fin de son cursus scolaire obligatoire. Il fait référence à l'EPS à travers les compétences 6 (**les compétences sociales et civiques**) et 7 (**l'autonomie et l'initiative**). L'évaluation de ces compétences est renseignée dans le **Livret Personnel de Compétences (LPC)** à la fin du cycle 2 (palier 1) et à la fin du cycle 3 (palier 2) pour ce qui est de l'école primaire.

En **cycle 2 et 3**, l'EPS est une **discipline à part entière**. En **cycle 1**, elle entre dans le domaine d'apprentissage « **agir et s'exprimer avec son corps** » et regroupe **5 compétences** :

- **adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés.**
- **coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement, accepter les contraintes collectives.**
- **s'exprimer sur un rythme musical ou non, avec un engin ou non, exprimer des sentiments et des émotions par le geste et le déplacement.**
- **se repérer et se déplacer dans l'espace.**
- **décrire ou représenter un parcours simple.**

Distinction entre EPS et APSA

L'**EPS (Éducation Physique et Sportive)** est une **discipline d'enseignement scolaire**, inscrite dans les programmes de l'école primaire.

Les **APSA (Activités Physiques, Sportives, et Artistiques)** sont les différentes **pratiques motrices** proposées aux élèves au sein de l'EPS. Parmi les APSA, il existe :

- **les activités physiques** : ce sont toutes les activités qui impliquent un engagement moteur de la part du pratiquant. L'échauffement ainsi que le retour au calme en font partie.
- **les activités physiques et sportives** : elles sont **codifiées** (elles comprennent des règles), **institutionnalisées** (elles se pratiquent en club), **compétitives** (les performances sont comparées), et impliquent une **catégorisation** du point de vue de l'**âge** (benjamins, minimes, vétérans), du **genre** (homme ou femme) ou encore du **niveau** (départemental, régional, national, international).
- **les activités physiques artistiques** : ce sont les activités dont les finalités sont l'expression, la création, et la production esthétique.

L'enseignement en EPS

Organiser son enseignement

La **programmation annuelle des apprentissages en EPS** dépend de plusieurs éléments :

- **l'équilibre entre les activités** : chacune des 4 compétences doit être abordée au moins une fois dans l'année.
- **le niveau d'habileté des élèves** : la programmation dépend de l'âge, des capacités et des besoins des élèves.
- **les contraintes des activités** : la programmation dépend de certaines variables telles que les conditions climatiques. Il est plus judicieux par exemple de prévoir des activités de pleine nature au printemps.
- **les plannings d'occupation des salles** : l'enseignant doit avoir une bonne connaissance des espaces disponibles avant de programmer tout apprentissage.

Une **unité d'apprentissage**, aussi appelée **cycle d'apprentissage**, comprend **8 à 12 séances** organisées autour d'une **Activité Physique et Sportive (APS)**. Elle se décompose en plusieurs phases :

- **une phase de découverte et de familiarisation** : plus les élèves sont jeunes, plus cette phase d'exploration est longue.
- **une phase d'évaluation diagnostique** : elle permet d'observer le niveau des élèves et leurs potentielles difficultés afin de réguler les apprentissages par la suite et de mesurer les progrès réalisés.
- **une phase d'apprentissage ou de structuration** : elle est constituée d'une **situation de référence** qui permet aux élèves de donner du sens aux apprentissages, et de **situations problèmes** qui leur permettent de mettre au point des stratégies pour progresser. C'est lors de cette phase que l'enseignant procède à une **évaluation formative**.
- **une phase d'évaluation sommative** : elle se déroule en fin de séquence et permet d'établir un bilan des acquis des élèves, en lien avec les compétences attendues dans les programmes.

Une **séance d'apprentissage** comprend :

- **une mise en train** : c'est le moment d'échauffement qui permet à l'élève de se rendre disponible à la réalisation d'actions motrices.
- **un corps de séance** : il repose sur une situation d'apprentissage en lien avec la situation de référence.
- **un retour au calme** : il permet de clore la séance, d'en faire un bilan avec les élèves en les faisant verbaliser ou écrire dans leur carnet d'EPS, et de les préparer au changement d'activité.

L'**organisation et la préparation** préalables à la mise en place d'une activité sont essentielles pour conduire un enseignement efficace. Pour chaque séance, il faut définir :

- **les compétences à atteindre** : une compétence est un ensemble de connaissances, de capacités, et d'attitudes.

- **les objectifs poursuivis**
- **le but de l'activité**
- **les variables didactiques possibles**
- **les critères de réussite**
- **le matériel nécessaire**

La **sécurité des élèves** est une des priorités de l'enseignant lorsqu'il conçoit une unité d'apprentissage. En effet, quelques soient les modalités de travail, il en reste **le seul responsable**. Il se doit ainsi de **connaître la réglementation** qui s'applique à chaque type d'activité et de **prévoir l'encadrement approprié** en conséquence. Certaines activités, considérées comme étant risquées, sont qualifiées « **d'activités à encadrement renforcé** ». Le kayak, le canoë, la voile, l'escalade, l'équitation, ou le VTT en pleine nature par exemple nécessitent ainsi la présence d'un **professionnel titulaire d'un brevet d'État (BE)** en lien avec l'APS concernée.

L'enseignant a un **rôle d'étayage** tout au long de l'unité d'apprentissage. Il **guide les élèves**, et **les rassure** quant à leurs capacités à progresser. Il **les sensibilise** au goût de l'effort, et **maintient leur orientation** vers l'objectif annoncé en début d'unité. Pour cela, il **apporte des aides adaptées** aux besoins de chacun, et **ajuste les activités** en fonction des problèmes rencontrés.

Animer, c'est **rythmer** une séance, lui **donner vie**, la **rendre attrayante**. **Encadrer**, c'est **se préoccuper de l'organisation**, **surveiller un groupe** et **veiller à sa sécurité**.

Gérer l'hétérogénéité

En EPS, les élèves ne progressent pas tous de la même manière et disposent de **capacités motrices différentes**. Ainsi, lorsqu'il propose une activité, l'enseignant doit prendre en compte :

- **les différences physiques** : tous les enfants n'ont pas la même taille, le même poids, et la même musculature.
- **les représentations mentales** : selon certains stéréotypes sociaux, les filles ne savent pas jouer au football et les garçons ne savent pas danser.
- **l'appartenance sociale** : dans certains groupes ethniques ou religieux, le rapport au corps est particulier et peut poser problème dans certaines APS.

La **pédagogie différenciée** correspond aux **procédures d'apprentissage** permettant aux élèves **d'atteindre un même objectif** mais avec des **conditions de réalisation différentes** et **adaptées aux capacités de chacun**. Selon **Philippe Meirieu**, « différencier, c'est avoir le souci de la personne sans renoncer à celui de la collectivité ». En EPS, les **apprentissages moteurs prennent du temps**. Ainsi, la mise en place d'une pédagogie différenciée permet aux élèves en difficulté par exemple de progresser à leur rythme, sans toutefois valider les compétences visées par les programmes officiels. Afin de **mesurer les acquis**, de **cibler les besoins** et donc d'**adapter son enseignement** aux capacités des élèves, il est nécessaire d'avoir recours aux différents types d'**évaluations** tout au long de l'unité d'apprentissage.

Le décalage optimal correspond au fait de **moduler la difficulté** d'une activité afin qu'elle sollicite suffisamment le **dépassement de l'élève** tout en restant **réalisable**.

Les **variables didactiques** peuvent concerner :

- **les formes de regroupement** : l'enseignant peut mettre en place des groupes de niveau, des groupes de besoins, ou encore des groupes hétérogènes.
- **la tâche** : l'enseignant peut varier les contraintes d'espace et de temps en fonction du moment de la journée et donc du degré de fatigue des élèves.
- **le degré d'étayage** : l'intervention de l'enseignant varie en fonction des difficultés observées et peut se faire avant, pendant, ou après l'activité.
- **l'évaluation**

Gérer l'hétérogénéité, c'est **reconnaître la différence** et **accepter la diversité des parcours**. En adoptant cette démarche, l'enseignant contribue, par le biais de l'EPS, à la **promotion des valeurs citoyennes**.

Les modalités de travail

Les **modalités de travail** imaginées par l'enseignant dépendent des **objectifs poursuivis** et doivent être au service des **apprentissages**.

Travailler en **grand groupe** permet aux élèves de se mobiliser pour un **objectif commun**, de développer une forte **motivation**, et de donner du **sens aux apprentissages**. Le **rôle** de chacun peut varier au sein d'une même activité (ex : joueur, arbitre, observateur), les **différences** sont réduites, et une **unité** se crée dans le groupe. Cependant, l'enseignant éprouvera des difficultés à **individualiser les apprentissages**.

Le travail en **petits groupes** peut prendre différentes formes :

- **les ateliers** : ils sont essentiels lorsqu'il s'agit d'améliorer la maîtrise d'un geste par la répétition. Un système de rotation permet aux élèves de multiplier les différentes actions. Certains groupes travaillent en autonomie, d'où l'importance de fixer des règles dès le départ.
- **les groupes de confrontation** : ils favorisent l'échange entre les élèves et provoquent leur réflexion en cas de points de vue divergents. On retrouve notamment ce type de dispositif lors des activités à dominantes technique et esthétique (ex : danse, gymnastique).
- **les groupes d'inter-évaluation** : ils permettent aux élèves de s'observer et de s'évaluer mutuellement. Le but est de les responsabiliser et de changer leur regard vis à vis de l'évaluation.
- **les groupes de besoin** : bien qu'ils puissent paraître stigmatisants (ex : les débutants, les intermédiaires, les confirmés), ils permettent à certains élèves évincés dans le grand groupe de s'exprimer. De plus, ils facilitent le travail de l'enseignant.
- **le parcours** : il permet aux élèves de s'approprier l'espace et de trouver une cohérence aux apprentissages par la succession d'actions. Cependant, certains privilégient la quantité et la répétition des tâches au détriment de leur qualité.

L'EPS et le système éducatif

La mixité en EPS

La **mixité** à l'école est **obligatoire** depuis la **loi Haby de 1975**. Cependant, sa gestion en EPS est difficile puisque cette discipline prend en compte les **caractéristiques physiques** des élèves. Il est donc indispensable d'accompagner les séances de **questionnements**, de **débats** et d'**échanges** afin que tous perçoivent l'**importance de l'égalité** entre les filles et les garçons par exemple.

Les **difficultés liées à la mixité** en EPS sont souvent d'**ordre social**. Certains sports sont considérés comme masculins (ex : le football) et d'autres comme féminins (ex : la danse). L'enseignant doit **briser ces clichés** sans toutefois ignorer les réticences des élèves, et faire de la mixité un **support aux apprentissages**.

Afin de **favoriser l'égalité fille-garçon**, l'enseignant peut :

- **permettre l'accès à la culture sportive** : il peut présenter aux élèves des performances réalisées par des athlètes féminines en boxe et en football par exemple, et par des athlètes masculins en danse ou en gymnastique.
- **favoriser la mixité en classe**: cela facilite la perception de l'autre, la reconnaissance de ses capacités et la mise en valeur de ses compétences.
- **proposer des jeux collectifs et traditionnels** : ces activités nécessitent des actions rapides et un temps de réflexion très court, ce qui favorise les contacts entre tous les élèves.
- **proposer des groupes de niveaux mixtes** : l'opposition entre les filles et les garçons se transforme alors en partenariat. Pour atteindre un objectif commun, les élèves profitent de leur complémentarité.

La place du handicap

Selon **Gérard Masson**, président de la fédération française Handisport, « si pour un valide le sport est un bienfait, pour le handicapé c'est une nécessité ».

Depuis la loi du **11 février 2005** pour l'**égalité des droits et des chances**, les élèves en situation de handicap peuvent être scolarisés dans une classe traditionnelle. Ces élèves ont besoin des bénéfices liés à la pratique de l'EPS :

- **développement des capacités physiques**
- **amélioration de la coordination**
- **gestion du stress**
- **amélioration de son image personnelle**
- **goût de l'effort**
- **appartenance à un groupe**
- **respect des règles**

Quelles que soient leurs déficiences motrices, les élèves en situation de handicap peuvent **entrer dans les activités proposées** si celles-ci sont **adaptées à leurs possibilités**. Il est donc nécessaire de réfléchir à **l'ajustement de l'enseignement**, en accord avec les préconisations des médecins, et sans pour autant renoncer à certaines exigences.

Les **variables didactiques** proposées par l'enseignant en fonction du handicap de l'élève peuvent concerner :

- **le temps de l'activité**
- **les règles du jeu**
- **l'espace et le matériel**
- **l'évaluation**

A travers l'EPS, un important travail d'**instruction physique et morale** autour de la **tolérance** et du **respect de la différence** peut être mené en classe par l'enseignant.

L'éducation à la santé

D'après l'**Organisation Mondiale de la Santé** (OMS), la santé est « un état de complet bien-être physique, mental et social ». Une **pratique sportive régulière** contribue au développement de ces 3 aspects, et c'est pourquoi l'EPS est **indispensable** à l'école. De plus, cette discipline initie les élèves à **l'importance d'entretenir son corps** au quotidien, et participe à la **lutte contre les inégalités sociales** puisque certains d'entre eux n'ont pas la chance de pouvoir pratiquer une APS sur leur temps extrascolaire.

De nos jours, **l'obésité**, les **maladies cardio-vasculaires**, et les **troubles du sommeil ou de l'attention** ne cessent d'augmenter chez les jeunes enfants. La **pratique d'une APS** aide à **prévenir ces risques**, et représente par ailleurs un **facteur de réussite scolaire**.

La **préservation à la santé** concerne :

- **des éléments d'ordre physique**
 - l'hygiène
 - l'alimentation
 - le sommeil
- **des éléments d'ordre psychologique et social**
 - le plaisir que procure la pratique d'une APS
 - l'appartenance à un groupe
 - l'estime de soi

Depuis **2005**, afin de promouvoir la **lutte contre l'obésité**, les **distributeurs automatiques** ont été **interdits** en milieu scolaire.

Le **Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)** est une instance qui met en œuvre des **actions de prévention et d'éducation** en milieu scolaire. Il est composé :

- du chef d'établissement
- des personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement
- des représentants des enseignants
- des représentants des parents
- des représentants de la commune et de la collectivité de rattachement

Selon le décret du **9 septembre 2005**, il doit :

- **contribuer à l'éducation à la citoyenneté**
- **préparer le plan de prévention de la violence**
- **proposer des actions pour aider les parents et lutter contre l'exclusion**
- **définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et prévenir les conduites addictives**

La circulaire du **2 décembre 2011** stipule qu'un CESC doit être mis en place dans chaque établissement. Elle précise ses **enjeux** en **7 axes** :

- **l'hygiène de vie**
- **l'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques**
- **l'éducation à la sexualité**
- **la prévention des conduites addictives**
- **la prévention des jeux dangereux**
- **la prévention du mal-être**
- **l'éducation à la responsabilité face aux risques (formation aux premiers secours)**

Le sport scolaire

Le **sport scolaire** comprend les **activités sportives** proposées aux élèves qui ne rentrent pas dans le temps d'enseignement de l'EPS défini par les instructions officielles. Ces activités sont encadrées par l'**Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP)** dans le public et par la **fédération sportive éducative de l'enseignement catholique (UGSEL)** dans le privé. Ces dernières sont placées sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère des sports.

La **convention du 30 octobre 2009** autorise l'USEP à organiser seule ou avec ses partenaires les rencontres sportives du premier degré, et à soutenir les projets sportifs initiés par les enseignants.

Le sport scolaire a pour objectif de **promouvoir certaines valeurs** telles que :

- **la citoyenneté et la responsabilité** : à travers l'apprentissage de l'autonomie et du respect de la diversité.
- **l'esprit collectif** : par le biais du travail en équipe.
- **la socialisation** : à travers la participation aux rencontres départementales ou de circonscription.
- **l'égalité des chances** : en permettant à des élèves de tous milieux de participer à des événements communs.

L'EPS et le développement de l'enfant

Le développement moteur

De **2 à 6 ans**, l'enfant acquiert des **schémas de base** qui sont le support de différentes **habiletés motrices** :

- **les habiletés locomotrices** : marcher, courir, grimper, sauter, etc
- **les habiletés non locomotrices** : les appuis, les équilibres, les manipulations d'objets, etc

De **6 à 10 ans**, l'enfant est dans l'âge de la **motricité sportive**. Il a acquis et stabilisé les schémas de base. Il contrôle ses mouvements, est précis et adroit, et a conscience de son corps. Il peut alors développer certaines **habiletés sportives** telles que nager ou encore faire du vélo à deux roues.

Le développement cognitif

À **3 ans**, l'enfant commence à avoir des **images mentales** et à prendre conscience de ce qu'il fait. C'est l'âge du « **faire semblant** ». Dans le domaine de la motricité, il peut « se déplacer à la manière de ... ».

De **3 à 6 ans**, l'enfant acquiert une **autonomie de pensée** et apprend de plus en plus **imitant**. Dans le domaine de la motricité, il peut reproduire les gestes de ses camarades.

De **6 ans à 12 ans**, l'enfant **réfléchit** beaucoup et est capable d'**émettre des hypothèses**. En EPS, il peut comprendre pourquoi il réussit ou échoue lors d'une activité.

À partir de **12 ans**, l'enfant peut **raisonner sans support concret**. Il a acquis ce que Piaget appelle « **l'intelligence formelle** » ou « **hypothético-déductive** ». En EPS, il peut élaborer des stratégies et anticiper les actions de ses camarades.

Le développement affectif

Jusque **3 ans**, l'enfant éprouve le besoin de **combler l'absence** de ses proches lorsqu'il est à l'école. Pour cela, il peut emporter ce que Winnicott appelle des **objets transitionnels**, ou encore passer par le **jeu**. Ainsi, dans le domaine de la motricité, l'observation du **jeu spontané** lors de la phase de découverte est enrichissante pour l'enseignant.

À **3 ans**, l'enfant s'affirme et entre dans la **période du « non »**. Il veut être **autonome**. Dans le domaine de la motricité, c'est un moment privilégié pour mettre en place des **parcours** et laisser les élèves se mouvoir en toute **liberté**.

De **4 à 6 ans**, l'enfant a tendance à **se valoriser** et a **du mal à partager**. Dans le domaine de la motricité, il faut donc privilégier les **groupes par affinités** lors des activités collectives.

De **6 à 9 ans**, l'enfant apprend à **se mettre à la place de l'autre** et à **accepter la règle**. En EPS, on peut donc le mettre en **position d'arbitre** par exemple.

A partir de **10 ans**, l'élève a de plus en plus besoin de **socialiser**, de **communiquer**, de **coopérer** avec ses camarades. En EPS, on peut donc lui proposer de participer à des jeux collectifs ou à une chorégraphie de groupe.

Le niveau attentionnel

De **2 à 5 ans**, l'enfant a un **important déficit** sur le plan attentionnel. Il peut se concentrer sur une activité entre **15 et 30 minutes maximum**.

Jusque **6 ans**, l'attention de l'enfant est « **sur-exclusive** ». Il se concentre sur **un seul aspect de l'activité**. Celle-ci doit donc rester simple et contenir **2 consignes maximum**.

À **6 ans**, l'attention de l'enfant devient « **sur-inclusive** ». Il se concentre sur **trop d'aspects** et se noie dans les différentes informations.

À **10 ans**, l'attention de l'enfant devient **sélective**. Il se concentre sur ce qui est **essentiel**, en faisant abstractions des éléments perturbateurs (ex : les spectateurs).

Avantages et inconvénients de certaines APSA

Les activités athlétiques

Les avantages :

- l'élève apprend à **coordonner ses actions** afin d'améliorer ses performances.
- L'élève apprend à **gérer son énergie**.
- l'élève accède à une **meilleure connaissance de ses capacités et de ses limites**.

Les inconvénients :

- l'élève est confronté à des **problèmes moteurs** tels que la recherche d'équilibre ou encore la mobilisation des muscles appropriés.
- l'élève est confronté à des **problèmes liés à la dépense d'énergie**.
- L'élève est confronté à des **problèmes affectifs** liés à la recherche de performance et au regard des autres.

Les jeux collectifs

Les avantages :

- l'élève apprend à **faire des choix rapides et adaptés** à la situation.
- L'élève apprend à **élaborer des stratégies** tout en **respectant des règles**.
- l'élève apprend de nombreuses **valeurs liées à la vie en groupe**.

Les inconvénients :

- l'élève est confronté à des **règles qui doivent être comprises, acceptées, et intégrées**.
- l'élève est parfois confronté à des **conflits** au sein du groupe.
- l'élève est parfois confronté à une **trop grande quantité de capacités motrices** à mettre en œuvre.

La danse

Les avantages :

- l'élève apprend à **gérer son équilibre**.
- l'élève apprend à **bouger en rythme**.
- l'élève apprend à **coordonner ses mouvements**.
- l'élève apprend à **gérer ses émotions**.
- l'élève apprend à **accepter le regard d'autrui**.
- l'élève apprend à **communiquer avec son corps**.
- l'élève apprend à **prendre des décisions** dans un groupe.

Les inconvénients :

- l'élève **refuse parfois d'entrer dans l'activité** car il ne s'y sent pas à l'aise.
- l'élève a parfois des **réactions affectives très fortes**.
- l'élève se sent parfois **jugé par ses camarades**.

Effort et EPS

En fonction de la **durée de l'effort**, l'élève doit mettre en œuvre **différents processus** :

- **le processus d'aérobie** : l'effort n'est pas intense mais dure dans le temps. Les besoins en oxygène sont satisfaits par la respiration. On développe son aérobie par l'entraînement (ex : course longue, natation, marche). Un élève qui court en aérobie est capable de discuter avec son voisin, de respirer régulièrement, et son rythme cardiaque est environ à 60% ou 70% de son maximum.
- **le processus d'anaérobie alactique** : l'effort est intense et bref (10 secondes maximum). Le muscle fonctionne sans oxygène et ne produit pas d'acide lactique. L'élève qui court en anaérobie alactique dépense l'énergie disponible tout de suite dans ses muscles.
- **le processus d'anaérobie lactique** : l'effort est intense et peut durer jusqu'à 2 minutes (ex : 400 mètres). Le muscle fonctionne sans oxygène et produit de l'acide lactique afin de fabriquer plus d'énergie que celle contenue dans ses muscles. Trop d'acide lactique entraîne des crampes et des courbatures.

De **5 à 7 ans**, l'élève peut courir en sprint **5 secondes** maximum. De **8 à 10 ans**, il peut courir **7 secondes** maximum.

Vers **6 ans**, l'élève peut courir **entre 6 et 12 minutes**. Vers **8 ans**, il peut courir **entre 8 et 15 minutes**.

Au repos, le **rythme cardiaque** d'un adulte est de **70 pulsations** par minute. Celui d'un enfant **entre 3 et 5 ans** est de **105 pulsations** par minute, et celui d'un enfant **entre 6 et 12 ans** est de **95 pulsations** par minute.

La **Fréquence Cardiaque Maximale (FCM)** est de **220 - l'âge**. Ainsi, pour un enfant de 10 ans, elle sera de $220 - 10 = 210$ pulsations par minute.

Le **point de côté** est dû à une **mauvaise oxygénation des muscles** abdominaux et intercostaux. Pour le faire disparaître, il faut **ralentir son allure** et **expirer à fond**.

L'Attestation de Première Éducation à la Route (APER)

Le **25 octobre 2002**, une circulaire met en place l'**APER** dans les écoles primaires. Elle vise l'**acquisition de compétences** concernant l'usage de la rue et de la route pour les élèves du cycle 1 au cycle 3. Une **progression** organise ces différentes compétences en 6 domaines :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers.
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres.
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route.
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection.
- comprendre et respecter les règles du code de la route.
- Mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

Afin de faciliter la **mise en œuvre de l'APER**, l'**équipe pédagogique** tient à sa disposition **2 documents** :

- un **document pédagogique** : sous forme de tableau, il précise les **compétences à acquérir** pour chaque cycle et pour chaque usager de la route (piéton, passager, rouleur).
- une **grille d'évaluation** : elle récapitule **les compétences** énoncées dans le document pédagogique. Ces compétences sont **co-évalués par l'enseignant et par l'élève**. Si une case est hachurée, c'est qu'elle ne correspond pas au niveau du cycle. La grille d'évaluation est intégrée dans le **livret scolaire de l'élève**. L'APER est attribuée par le **conseil des maîtres de cycle 3** au vu des résultats de cette grille. La décision finale ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigés en cycle 1 et 2 sont acquis, et si ceux exigés en cycle 3 sont au moins en cours d'acquisition. La décision figure en bas de la page d'attestation d'APER qui est **contresignée par le chef d'établissement**.

Règlementations pour la pratique des APSA

Selon la **circulaire du 21 septembre 1999** sur l'**organisation des sorties scolaires** dans les écoles maternelles et élémentaires, il existe **3 types d'activités** :

- **les activités ordinaires**
- **les activités nécessitant un encadrement renforcé**
 - ski
 - escalade, alpinisme
 - activités aquatiques et subaquatiques
 - activités nautiques (ex : canoë-kayak, voile)
 - tir à l'arc
 - cyclisme
 - équitation
 - sports de combat (ex : judo, karaté)
 - hockey sur glace
 - spéléologie (classes I et II)
- **les activités interdites dans le cadre scolaire**
 - tir avec armes à feu
 - sports aériens
 - sports mécaniques (kart, moto, etc)
 - musculation
 - haltérophilie
 - spéléologie (classe III et IV)
 - canyoning
 - rafting
 - nage en eaux vives

Les sorties scolaires en EPS		
Les sorties régulières	Les sorties occasionnelles	Les sorties avec nuitées
l'enseignant demande l'autorisation du chef d'établissement le chef d'établissement informe les familles	l'enseignant demande l'autorisation du chef d'établissement le chef d'établissement informe les familles le chef d'établissement informe l'IEN	le chef d'établissement transmet le dossier de demande d'autorisation à l'IEN de sa circonscription l'IEN contrôle le dossier et le transmet au DASEN le DASEN donne un avis définitif

Les **sorties scolaires** sont **obligatoires** si elles ont lieu **pendant le temps scolaire** et si elles sont **gratuites**, et sont **facultatives** si leur organisation **dépasse le temps scolaire** et si elles nécessitent une **participation financière**.

L'encadrement des APSA		
Dans l'enceinte de l'école	Hors de l'enceinte de l'école	
	En sortie régulière	En sortie occasionnelle
l'enseignant seul un autre enseignant (décloisonnement) un intervenant extérieur agréé par le DASEN *	<u>APSA ordinaire :</u> un enseignant ou un adulte agréé par le DASEN pour 8 élèves en maternelle un enseignant ou un adulte agréé par le DASEN pour 15 élèves en élémentaire	
	<u>ASPA à encadrement renforcé :</u> un enseignant ou un adulte agréé par le DASEN pour 6 élèves en maternelle un enseignant ou un adulte agréé par le DASEN pour 12 élèves en élémentaire Au delà du nombre d'élèves maximum, un adulte supplémentaire pour 6 élèves <u>Cas particuliers :</u> <u>en natation :</u> un enseignant + 2 adultes agréés par le DASEN en maternelle un enseignant + 1 adulte agréé par le DASEN en élémentaire Au delà de 30 élèves, un encadrant supplémentaire est requis Les classes de GS/CP sont soumises aux règles d'encadrement de la maternelle, sauf si l'effectif d'élèves est inférieur à 20 <u>en cyclisme sur route :</u> un enseignant ou adulte agréé par le DASEN pour 6 élèves	

* Le **DASEN** est le **Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**.

L'agrément des intervenants extérieurs en EPS

Intervenants professionnels	Intervenants bénévoles
Les intervenants professionnels peuvent faire une offre pour intervenir à l'école. Après analyse et validation du dossier par le DASEN (vérification des diplômes, cohérence avec le système scolaire), ils intègrent la liste départementale des intervenants agréés.	Les intervenants bénévoles doivent être recensés sur un formulaire unique qui sera transmis au Conseiller Pédagogique de Circonscription (CPC) puis au DASEN . La formation des intervenants bénévoles par l'équipe départementale EPS concerne la connaissance de l'activité , les aspects réglementaires , les conditions de mise en œuvre , et la sécurité .

Lorsqu'une **activité** implique la participation d'un **intervenant extérieur**, un **projet pédagogique** doit être élaboré, puis validé par l'**IEN** de la circonscription.

Dans le cadre de la **natation**, les **intervenants professionnels** doivent être titulaires d'un des diplômes suivants :

- Maîtres Nageurs Sauveteurs (**MNS**)
- Brevet d'État d'Éducateur Sportif aux Activités de la Natation (**BEESAN**)
- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « activités aquatiques » (**BPJEPS**)
- Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (**DEJEPS**)
- Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (**DESJEPS**)

Les conditions de participation des intervenants extérieurs

Les **enseignants** restent totalement **libres et responsables des choix pédagogiques** concernant les activités sur lesquelles s'appuient les enseignements disciplinaires. Nul ne peut leur imposer la mise en œuvre d'une activité en particulier.

Les **interventions** n'excéderont pas **10 séances** en moyenne par élève et par an. Elles s'inscriront dans une **unité d'apprentissage**.

L'**unité d'apprentissage** est intégrée au **projet pédagogique** de classe ou de cycle et plus largement d'école. Elle relève de la **programmation** du cycle des apprentissages correspondant.

Les **activités** sont mises en œuvre par l'**intervenant extérieur** après **concertation** avec l'**enseignant**. L'**inspecteur de la circonscription** en assure le **contrôle** et l'**évaluation**.

Les **intervenants extérieurs** complètent l'**action pédagogique** en apportant un **éclairage technique** ou une autre forme d'approche de l'activité. Ils ne se substituent pas à l'enseignant.

Les **interventions** s'inscrivent dans le cadre des **dispositions réglementaires relatives à la sécurité** des élèves dans l'école. Il appartient à l'**enseignant**, si les conditions de sécurité ne sont pas réunies, de **suspendre** ou d'**interrompre l'activité**.

Les démarches administratives nécessaires aux sorties en EPS

En cas de **participation d'intervenants bénévoles**, prendre contact avec l'**équipe départementale EPS** pour connaître les **dates de sessions de formation**.

En cas de **participation d'intervenants professionnels**, voir la **liste départementale**.

Envoyer le **projet pédagogique** à l'**IEN de la circonscription** pour une activité impliquant la **participation d'un intervenant extérieur**.

Demander l'**autorisation de sortie régulière** au **chef d'établissement**.

Informer les familles.

Les démarches administratives spécifiques aux activités aquatiques et nautiques

La natation

Demander l'**autorisation d'accompagnement** de l'**ATSEM** au **maire de la ville**.

Demander l'**autorisation au DASEN** pour toute **séance en eau libre**.

La voile et la planche à voile

Faire passer aux **élèves** le **test de natation**.

Demander l'**autorisation au DASEN** pour toute **séance en eau libre**.

Le canoë kayak

Faire passer aux **élèves** le **test de natation**.

Demander l'**autorisation au DASEN** pour toute **séance en eau libre**.

Le surf

Faire passer aux **élèves** le **test de natation**.

Faire passer aux **élèves** le **test spécifique à la pratique du surf**.

Demander l'**autorisation au DASEN** pour toute **séance en eau libre**.

Les recommandations spécifiques à certaines APSA

La natation

La **taille du bassin** doit être **inférieure ou égale à 100m²**.

La **profondeur du bassin** doit être de **1,30 mètres maximum**.

La **température de l'eau** doit être de **27°** et la **température de l'air** doit être **comprise entre 24° et 27°**.

La **surface de pratique** doit être de **4m²** de plan d'eau **par élève débutant** et de **5m²** **par élève nageur**.

En **maternelle**, les **ATSEM** aident parfois à la **gestion des élèves** hors du bassin.
Le **maire** doit toutefois donner son **autorisation** au préalable.

Toute **séance en eau libre** doit être autorisée par le **DASEN**.

La baignade dans les **parcs aquatiques** est **interdite**.

La voile et la planche à voile

Les **centres nautiques** doivent être déclarés à la **direction départementale de la jeunesse et des sports** ou à la **direction départementale des affaires maritimes**.

Les **activités** s'adressent principalement aux **élèves de cycle 3** ayant réussi un **test spécifique** montrant leur capacité à **savoir nager** sur **20 mètres**. La réussite du test est attestée par le **Conseiller Pédagogique en EPS de la Circonscription (CPC)** ou par un **professionnel** tel qu'un **MNS** par exemple.

Les **zones de pratique** et les **parcours** sont organisés dans les **zones de navigation**, délimitées par des **bouées** ou des **repères**.

Le port d'une **brassière de sécurité** est **obligatoire**.

Le canoë kayak

Les **centres nautiques** doivent être déclarés à la **direction départementale de la jeunesse et des sports** ou à la **direction départementale des affaires maritimes**.

Les **activités** s'adressent principalement aux **élèves de cycle 3** ayant réussi un **test spécifique** montrant leur capacité à **savoir nager** sur **20 mètres**. La réussite du test est attestée par le **Conseiller Pédagogique en EPS de la Circonscription (CPC)** ou par un **professionnel** tel qu'un **MNS** par exemple.

Le port d'une **brassière de sécurité** et d'un **casque de protection** est **obligatoire**.

<p>Le surf</p>	<p>L'activité se déroule prioritairement à proximité des postes de secours. Le chef de poste doit être informé de l'activité.</p> <p>Le port d'une combinaison isotherme est obligatoire dès que la température de l'eau est inférieure à 18°.</p> <p>La météo, les horaires et les coefficients de marées conditionnent la pratique de l'activité.</p> <p>Les activités s'adressent principalement aux élèves de cycle 3 ayant réussi un test spécifique montrant leur capacité à savoir nager sur 20 mètres. La réussite du test est attestée par le Conseiller Pédagogique en EPS de la Circonscription (CPC) ou par un professionnel tel qu'un MNS par exemple.</p> <p>Outre le test natation préalable à toute pratique des activités nautiques, un test d'aisance spécifique à la pratique du surf doit être mis en place. Ce test permet de vérifier la capacité de l'élève à nager sur une distance de 25 mètres, en mer calme, sans reprendre pied et sans signe de panique.</p> <p>La surveillance est constante et assurée par les moniteurs de surf, titulaires du Brevet d'État d'Éducateur Sportif (BEES).</p> <p>Toute séance en eau libre doit être autorisée par le DASEN.</p>
<p>L'équitation</p>	<p>Le port d'un casque de protection est obligatoire.</p> <p>Les élèves de cycle 1 montent des poneys de moins de 1,07 mètre. Les élèves de cycle 2 montent des poneys de moins de 1,48 mètres. Les élèves de cycle 3 montent des chevaux de toute taille.</p> <p>Les élèves doivent avoir connaissance des règles d'approche de l'animal et de la conduite à tenir en cas d'accident.</p>
<p>L'escalade</p>	<p>Les élèves de cycle 1 grimpent sur des sites de 2,50 mètres maximum et sans équipement.</p> <p>Pour les élèves de cycles 2 et 3, la hauteur des sites ne doit pas dépasser 3 mètres pour une pratique sans équipement et 8 mètres pour une pratique avec cordes et baudriers.</p> <p>Il faut compter 8m² à 10m² par grimpeur.</p>

Quizz !

Quel est le texte qui régit la participation des intervenants extérieurs ?

→ Circulaire du 03/07/1992

Quel est le texte qui régit la progression des apprentissages en cycle 2 et cycle 3 ?

→ Progressions du 05/01/2012

L'EPS est une discipline à part entière au cycle 2 et 3. En Cycle 1, on ne parle pas d'EPS mais de :

→ Agir et s'exprimer avec son corps

Quels sont les 4 domaines de compétence en EPS pour les cycles 2 et 3 ?

→ Réaliser une performance

→ Adapter ses déplacements à différents types d'environnement

→ Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement

→ Concevoir et réaliser des actions à visées expressives, artistiques, esthétiques

Quels sont les unions sportives partenaires de l'éducation nationale et de l'enseignement catholique ?

→ Education nationale : l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)

→ Enseignement catholique : UGSEL (Union Général et Sportive de l'Enseignement Libre)

Quelles sont les différentes ressources que l'élève peut mettre en jeu en EPS ?

→ Les ressources énergétiques

→ Les ressources biomécaniques

→ Les ressources affectives et relationnelles

→ Les ressources sémiotiques

Le professeur doit considérer les APSA comme des supports d'apprentissage ? Pourquoi ?

→ Car les APSA permettent de faire de l'EPS

Quelles sont les différentes phases d'un cycle d'apprentissage (ou unité d'apprentissage, ou séquence) en EPS ?

→ La phase de découverte

→ La phase d'évaluation diagnostique

→ La phase d'apprentissage ou de structuration

→ La phase d'évaluation sommative

Qu'est ce qu'une situation de référence ?

→ C'est une situation que l'on utilise au début d'un cycle d'apprentissage. Ainsi, à la fin du cycle, on peut vérifier les acquis et la progression des élèves.

Quelles sont les différentes tâches motrices selon Jean-Pierre Famose ?

→ Les tâches non définies : l'enseignant ne donne aucune consigne, ni sur le but du jeu, ni sur les critères de réussite, ni sur les activités à réaliser. La seule consigne concerne l'aménagement du milieu. Le but est de développer l'exploration des élèves.

→ Les tâches semi-définies : tout est défini sauf les opérations à effectuer. L'élève est amené à trouver lui-même les réponses.

→ Les tâches définies : on donne des consignes sur l'aménagement du milieu, sur le but, sur les opérations à effectuer et sur les critères de réussite. Il n'y a aucune place à l'initiative des élèves. On induit une réponse motrice chez les élèves. Cette tâche est préconisée en fin d'apprentissage pour stabiliser des acquisitions ou pour les élèves qui ont déjà un niveau confirmé dans un APS.

Que peut-on évaluer en EPS ?

→ La performance

→ La prise de risque

→ La mise en projet de l'élève (ex : en athlétisme, l'élève est capable de dire en combien de temps il va faire un tour de piste)

→ Les habiletés motrices

→ Les savoirs

Qu'est-ce que le décalage optimal ?

→ C'est le fait de mettre suffisamment les élèves en difficulté pour qu'ils apprennent, mais pas trop pour ne pas créer un frein à l'apprentissage.

Quel auteur citer pour traiter du jeu en EPS ?

→ Roger Caillois. Dans son ouvrage *Les Jeux et les hommes*, il énonce qu'il existe les **jeux de compétition** (âgon) lors desquels les participants sont en rivalité et ont pour ultime but de gagner face à leurs adversaires, les **jeux de hasard** (aléa) lors desquels la stratégie et la force ne suffisent pas mais laissent pas à l'aléatoire, les **jeux de simulacre** (mimicry) qui impliquent le faire-semblant et l'imitation, et les **jeux de vertige** (ilinx) qui provoquent de fortes sensations aux participants, une perte de perception, voire même parfois une certaine panique.

De quel pays pourrait-on s'inspirer pour donner une plus large part à l'éducation à la santé ?

→ Canada : la discipline s'appelle « Éducation Physique et à la Santé »

→ Suède : la discipline s'appelle « Sport et Santé »

Une petite citation sur la différenciation pédagogique en EPS ?

→ Selon Philippe Meirieu, dans son ouvrage intitulé *Enseigner, Scénario pour un métier nouveau*, « différencier, c'est avoir le souci de la personne sans renoncer à celui de la collectivité ».

Quelles compétences peut-on développer en canoë et en voile ?

→ L'équilibre, la propulsion, la conduite

Quels sont les 5 types de règles existant lors d'une situation d'enseignement en EPS selon Meard et Bertone ?

- Les règles institutionnelles : elles sont écrites et dépassent le cadre du cours d'EPS. Elles sont de l'ordre de la loi (ex : se taire quand le professeur parle).
- Les règles groupales : ce sont des conventions, des arrangements qui sont spécifiques à chaque groupe (ex : rotation des rôles lors d'une activité).
- Les règles des jeux sportifs : ce sont les conditions du jeu (ex : accepter l'arbitrage).
- Les règles de sécurité : elles renvoient à une responsabilité personnelle (ex : assurer un camarade en escalade).
- Les règles d'apprentissage : ce sont les opérations à découvrir et à intégrer (ex : s'auto-évaluer).

Quels sont les 5 niveaux d'attribution de sens à la règle selon Meard et Bertone ?

- L'anomie : l'élève ne connaît pas les règles et les transgresse involontairement.
- L'autonomie négative : l'élève transgresse les règles volontairement.
- L'hétéronomie : l'élève se soumet à la règle à contre cœur.
- L'autorégulation : l'élève se soumet à la règle de façon consentie.
- L'autonomie : l'élève propose de nouveaux modes d'organisation.

Au CP, on doit travailler la compétence « courir vite ». Sur combien de mètres ? Et au CE1 ? Et au CM2 ?

- 20 mètres en CP, 30 mètres en CE1, 40 mètres en CM2. En CE2, on doit maintenir sa vitesse sur un temps donné (8 secondes) ou sur une distance d'une trentaine de mètres. Au CM1, on doit maintenir sa vitesse sur un temps donné (8 à 10 secondes) ou sur une distance de 30 à 40 mètres.

Au cycle 3, pour les activités de rouler et de glisse, la compétence visée est : réaliser un parcours d'actions diverses en ... ?

- Roller, en vélo, en ski. Au CP, on parle de réaliser des parcours simples en vélo, en roller, dans l'école ou dans un espace protégé. Au CE1, on parle de réaliser des parcours en roller et en vélo sur des chemins peu fréquentés ou des pistes aménagées.

Quels auteurs citer si vous avez à parler dans votre exposé de la motivation ?

- Roland Viau, Pierre Vianin.

Dans quelles APS peut-on retrouver l'agôn (la rivalité) et le mimicry (simulacre) de Caillois ?

- Dans les jeux traditionnels (ex : poules, renards, vipères).

Quelles sont les APS qui ne peuvent pas être pratiquées à l'école élémentaire ?

- Le tir avec armes à feu, les sports aériens, les sports mécaniques (ex : motocross ou quad), la musculation avec emploi de charges, l'haltérophilie, la spéléologie, la descente de canyon, le rafting, la nage en eau vive.

Quels sont les principaux objectifs du BO n°46 du 15 décembre 2011 auquel doit participer activement l'EPS ? (en lien avec la circulaire du 2 décembre 2011).

→ L'éducation nutritionnelle et la promotion des activités physiques

La prévention du surpoids et de l'obésité implique un apprentissage concernant les apports et les dépenses énergétiques. Les cours d'EPS jouent un rôle essentiel.

Quels sont les facteurs d'hétérogénéité en EPS ?

→ Les facteurs génétiques (morphologie, sexe..), les facteurs sociologiques, les facteurs psychologiques et cognitifs

En quoi l'EPS permet-elle de développer les compétences 6 (social et civique) et 7 (autonomie et initiative) du socle commun ?

→ Responsabilité, solidarité, complémentarité, respect des règles, respect des autres, etc.

Qu'est ce que l'habileté ?

→ C'est la « capacité à élaborer et réaliser une réponse efficace et économique pour atteindre un objectif précis » - Durand.

Qu'est ce qu'un critère de réussite et un critère de réalisation en EPS ?

→ Les critères de réussite sont des critères permettant de savoir si l'objectif a été atteint.

→ Les critères de réalisation sont des critères à respecter pour atteindre un but. C'est ce qui permet de savoir pourquoi on a réussi ou non.

Quelle citation retenir sur la mixité à l'école ?

→ « Cessons donc d'opposer la différence à l'égalité et voyons plutôt comment fabriquer de l'égalité avec l'identique et le différent » - Geneviève Fraisse

Quels sont les points communs entre natation et athlétisme ?

→ Ces deux APSA ont en commun le domaine de compétences : réaliser une performance

Quelles sont les activités correspondant au domaine de compétences « adapter ses déplacements à différents types d'environnement » ?

→ Activités aquatiques et nautiques, activités d'escalade, activités de roue et glisse, activités d'orientation

En fin de cycle 3, en danse, l'élève doit être capable de ...

→ « construire à plusieurs une phrase dansée d'au moins 5 mouvements combinés et liés, avec des directions, des durées, des rythmes précis pour exprimer corporellement des images, des états, des sentiments et communiquer des émotions »

Quels sont les différents sports qui peuvent servir de supports aux « jeux sportifs collectifs » du cycle 3 ?

→ Handball, basketball, football, rugby, volleyball, tchoukball, bumball, kinball, ultimate, etc.

La place de l'enseignant est-elle dans ou hors de l'eau lors des séances de natation ?

→ Quoi qu'en disent les maîtres-nageurs, l'enseignant doit normalement être hors de l'eau par soucis de responsabilité : il doit voir tous ses élèves. Cependant, en cycle 1 ou 2, l'enseignant peut être dans l'eau avec un groupe de non nageurs pour les rassurer et travailler sur la familiarisation avec l'élément liquide, l'entrée dans l'eau et l'immersion.

Quelles sont les différentes ressources mobilisées en danse ?

- Ressources motrices (équilibre, coordination des actions)
- Ressources informationnelles (prise d'informations et de décisions rapides, se situer dans le temps et dans l'espace, lire un spectacle)
- Ressources cognitives (créativité, imagination)
- Ressources socio-affectives (exprimer corporellement une émotion, accepter le regard de l'autre)
- Ressources énergétiques (gérer ses dynamismes pour conserver la qualité du mouvement et durer)

Quel équipement est obligatoire pour la pratique du roller à l'école ?

- Casque, coudières, genouillères, protège-poignets
- Pour s'équiper, l'ordre est important :
 - mettre son casque et s'assurer qu'il ne bouge pas
 - mettre ses coudières et ajuster le serrage
 - mettre ses genouillères et ajuster le serrage
 - mettre ses rollers
 - mettre ses protège-poignets

Quelles sont les règles d'or du roller ?

- Je porte toutes mes protections quand j'ai mes rollers aux pieds
- Je connais la position de sécurité
- Je m'arrête seul, sans l'aide d'un camarade ou d'un mur
- Je respecte l'espace de patinage
- Je respecte les autres patineurs (distance de sécurité)

La position de sécurité : les pieds sont écartés, les genoux fléchis, et le corps légèrement penché en avant

Quelles sont les composantes de l'activité gymnique ?

- C'est une activité de production de formes corporelles de plus en plus :
 - aériennes (sauts, envols, lâchers)
 - renversées (éléments réalisés la tête en bas)
 - manuelles (appuis manuels nombreux)
 - tournées (nombreuses rotations)

Qu'est ce qu'un jeu monopolitaire ?

- C'est un jeu qui se déroule sur un demi terrain.

Quels sont les différents rôles que peut assumer un élève en acrosport / danse ?

- Acrobate (porteur, voltigeur, pareur) / danseur
- Spectateur, évaluateur
- Chorégraphe

Hormis les rituels d'entrée et de sortie, quelles sont les différentes phases d'une séance en danse ?

→ La phase d'exploration : utilisation d'**inducteurs** pour déclencher l'activité :

- objets sportifs (ex : cerceau, ballon, cordelette, etc)
- objets théâtraux (ex : masque)
- sons (ex : voix, bruitages)
- environnements (ex : l'eau, l'air, le feu)
- états affectifs (ex : joie, tristesse, beauté)

→ La phase de structuration :

- affiner la gestuelle : travailler sur la trame de variance et sur les composantes de la danse (corps, temps, énergie, relation à l'autre, espace, etc)
- construire une phrase chorégraphique individuelle
- s'appuyer sur les propositions des autres

→ La phase de construction :

- choisir les éléments de la chorégraphie
- structurer la chorégraphie
- répéter, stabiliser la production, observer
- répéter, améliorer, mémoriser
- employer des procédés chorégraphiques
- lier mouvement et musique
- utiliser des éléments scéniques
- présenter la composition

Quelles sont les différentes ressources mobilisées en acrosport ?

- Ressources motrices (équilibre, force, coordination, souplesse, adresse)
- Ressources informationnelles (prise de repères)
- Ressources cognitives (mémorisation, imagination, création)
- Ressources socio-affectives (accepter le regard des autres, accepter le contact physique, savoir exprimer ses idées, provoquer une émotion)

Quelles sont les différentes familles au sein de l'activité cirque ?

- Les acrobaties (au sol ou aériennes)
- Les équilibres (ex : échasses, monocycle, etc)
- Le jonglage
- L'expression artistique et théâtrale (ex : clownerie)

Comment peut-on faire lier danse et sciences ?

- En étudiant le phénomène des ombres chinoises.

Pourquoi l'enfant obèse doit-il faire de l'EPS ?

→ Car cela développe le système cardiovasculaire, le système respiratoire, le système musculaire, la souplesse, la coordination.

→ Car cela favorise l'estime personnelle ainsi que l'intégration sociale.

Quels aménagements mettre en place pour un enfant en surpoids ?

→ Privilégier les actions en décharge (ex : la natation, les jeux d'opposition au sol, le vélo)

→ Privilégier les activités d'intensité modérée (ex : la marche sportive au lieu de la course)

→ Fractionner l'activité par des pauses de récupération

→ Privilégier les formes ludiques et collectives

Quelle est la différence entre EPS et sport ?

→ L'EPS est une discipline scolaire dont le but est l'éducation à la pratique d'un sport. Il s'agit d'amener l'élève à adopter une attitude de vie en société, et donc de respect envers ses camarades. Il s'agit également de l'amener à connaître son corps, afin qu'il le respecte et qu'il soit en mesure de préserver sa santé. Enseigner l'EPS à un enfant, c'est aussi développer son autonomie, et sa capacité à bouger en toute sécurité.

→ Le sport correspond à l'activité physique pure, pratiquée pour le plaisir ou pour l'hygiène de vie.

Quel est le volume horaire maximum réservé aux intervenants extérieurs en EPS ?

→ 30% du temps total réservé à l'EPS

Citer un paradoxe en EPS.

→ La boxe et la lutte ont pour finalité de se battre, de vaincre. Cependant, les enseignants y ont souvent recours pour développer la citoyenneté chez leurs élèves (par le respect des règles).

Comment s'envisage la transposition didactique en EPS selon Jean-Louis Martinand ?

→ Comme le passage d'une pratique sociale de référence aux contenus d'enseignement. Il en distingue plusieurs :

- les pratiques d'entretien
- les pratiques ludiques
- les pratiques de loisirs
- les pratiques artistiques et d'expression
- les pratiques particulières

Qu'est ce que la pédagogie de projet ?

→ C'est le fait de se baser sur les centres d'intérêt de l'élève et sur ses motivations. On met l'accent sur le sens donné à l'activité au service des apprentissages.

Que sont les APPN ?

→ Les Activités Physiques de Pleine Nature (ex : escalade, spéléologie, VTT, etc)